



Association Eoures en danger
25 Bld Marcel Allegretty - Lot n°8
13011 Marseille

Association n°W133016739 créée en 1999
pour la sauvegarde d'Eoures et de ses environs
www.eouresendanger.fr

Marseille, le 04/01/2015

Au parquet du procureur de la république
Section Economique et Financière
6 rue Joseph Autran
13281 MARSEILLE cedex 6

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet Travaux sans autorisation
84 montée d'Eoures - lotissement les cyprès 13011 Marseille

Monsieur, Madame,

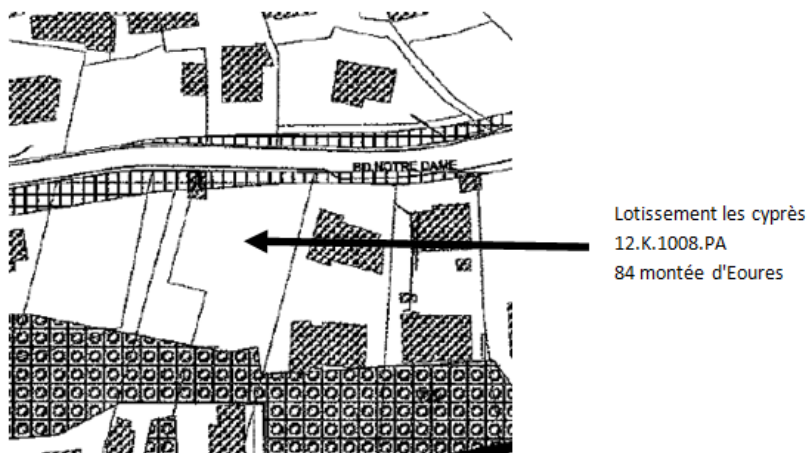
Vous avez été saisi, le 30 octobre dernier, par la Direction du Développement Urbain de la ville de Marseille, de l'infraction rappelée en objet (voir courrier ci-joint)

En tant qu'association de défense du cadre de vie, nous tenons à appuyer cette saisine avec force. En effet, le non respect avéré des règles d'urbanisme pour la construction du mur d'enceinte de ce lotissement pénalise la sécurité des usagers de la montée d'Eoures, automobilistes et piétons :

- Cette portion, très étroite, située après un virage, très empruntée par les piétons et les collégiens entre le terminal du bus aux Camoins et le quartier d'Eoures, ne dispose pas d'un trottoir suffisant et est donc dangereuse .
- pour preuve, 2 bus ont subi un accrochage sur cette portion le 10 septembre dernier et un accident mortel a eu lieu il y a 3 ans environ au virage proche, en face de la rue Saint Roch.

Le PLU en vigueur prévoit le long de la montée d'Eoures une bande de réservation foncière pour l'élargissement de la route.

Extrait de la planche 68 du PLU de Marseille (idem POS précédent) : Montée d'Eoures



Or le mur d'enceinte a été reconstruit en janvier 2014 sur l'ancienne limite du terrain, sans respecter le retrait prévu au PLU. Les photos ci-après soulignent l'étroitesse de cette portion de route, l'étroitesse du trottoir, et le non alignement du nouveau mur.



84 montée d'Eoures - 28/02/2014 (1)



84 montée d'Eoures - 28/02/2014 (2)



84 montée d'Eoures - 28/02/2014 (3)



84 montée d'Eoures - 28/02/2014 (4)

Par la présente, nous vous demandons de faire appliquer le PLU et de prononcer la déconstruction pure et simple de ce mur .

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'association, la présidente

Maryse LIAIGRE

Copies :

- Mme BOYER, maire des 11 et 12^{ème} arrondissement de Marseille
- Maurice M. REY conseiller des 11 et 12^{ème} arrondissement, délégué au PLU
- CIQ d'Eoures
- CIQ des Camoins

PJ : courrier Mairie Marseille CM/NP n°14/10/03088 du 30/10/2014

Marseille, le

30 OCT. 2014

Madame Maryse LIAIGRE
Présidente de l'Association Eoures en Danger
25 bd Marcel Allegretti – lot 8
13011 MARSEILLE

Ref : CMNP n° 14/10/03088

Dossier suivi par : DDU - Service Conseil et Droit de l'Urbanisme

Tél : 04 91 55 30 38 / 44

OBJET : Travaux sans autorisation
84 montée d'Eoures – lotissement Les Cyprès – Marseille 11^{ème}

Madame,

Suite à votre courrier par lequel vous portez à ma connaissance des faits susceptibles de constituer une infraction aux règles d'urbanisme, je vous informe que le Service Conseil et Droit de l'Urbanisme de la Direction du Développement Urbain a procédé à une enquête.

Celle-ci conclut à l'existence d'une infraction et le Parquet du Procureur de la République (Section Economique et Financière – 6, rue Joseph Autran 13281 Marseille Cedex 6) a été saisi ce jour.

Il vous appartient dorénavant de prendre son attache, afin d'être informée des suites données à cette affaire.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laure-Agnès CARADEC